



Règlement du concours de dessin « Dessines-moi Puy Saint Vincent dans 50 ans »

Article 1

A l'occasion, des 50 ans de la station de Puy Saint Vincent, l'Office de Tourisme du Pays des Écrins organise un concours de dessin ouvert à tous à partir de l'âge de 3 ans sur le thème «**Dessines-moi Puy Saint Vincent dans 50 ans**». Le règlement de ce jeu est déposé en l'étude de Maître LAISSARD à Briançon.

La participation à ce concours est gratuite. Le règlement de jeu peut être consulté gratuitement sur www.paysdesecrins.com

La participation est nominative et limitée à un dessin par foyer.

Article 2

Les dessins proposés illustreront la station de Puy Saint Vincent dans 50 ans.

Article 3

Chaque dessin devra être un travail original, présenté sur tout type de support, sous un format A3 ou A4.

Toutes les techniques seront acceptées : aquarelle, feutre, crayon, collage, etc...

A noter dans le message privé, nom/Prénom/Adresse/Âge/Coordonnées téléphoniques et e-mail.

Article 4

Le concours est ouvert du 16 décembre 2017 au 29 mars 2018, dernier délai pour l'envoi des œuvres par message privé sur Facebook.

Tous les 15 jours une sélection des meilleurs dessins de la quinzaine est faite par le jury et les dessins sont récompensés par de petits lots (20 Bonnets SAEM, 10 forfaits journée 2018/2019, goodies, offre socio pro, 20 luges, 20 piscines sur l'été ou l'hiver, cadeaux socio-pro).

Le Jury se réserve la possibilité de ne nommer aucun dessin, si aucun dessin de la quinzaine n'a retenu l'attention du Jury.

Le 1^{er} Avril un tirage au sort est effectué parmi les dessins sélectionnés pendant l'hiver. Ce tirage au sort sera effectué sous le contrôle de Maître Michelle LAISSARD. Le gagnant de ce tirage au sort bénéficiera d'un forfait à vie sur la station de Puy Saint Vincent.

Les lots attribués ne pourront être attribués sous une autre forme que celle prévue par le règlement. L'échange d'un lot contre un autre n'est pas possible ni l'équivalent en numéraire ou tout autre contrepartie.

Afin de valider leur participation, les participants doivent devenir « Fan » de la page Facebook « Puy Saint Vincent, Pelvoux-Vallouise et les stations du Pays des Écrins », poster leur dessin en message privé sur cette page et envoyer l'original par courrier à :

Juliette Bisiaux



Office de Tourisme du Pays des Écrins
6 avenue de Vallouise
05120 l'Argentière la Bessée

Article 5

Le jury est composé d'un ou deux membres de chaque structure partenaire : Office de tourisme du Pays des Écrins, SAEM des Écrins.

Article 6

Tous les 15 jours, le jury sélectionnera les meilleurs dessins. Cette sélection permettra de réaliser le tirage au sort le 1^{er} Avril 2018... En contrepartie, l'Office de Tourisme du Pays des écrins se réserve le droit d'exploiter les dessins primés dans le cadre de publication ou d'exposition.

Article 7

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation du présent règlement.

Article 8 :

- Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire, artistique et industrielle sur le territoire français, la reproduction, la représentation et l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le jeu strictement interdit.
- Les gagnants s'engagent à autoriser la société organisatrice participant à l'opération ou ses ayants droits à utiliser leur image à des fins commerciales et promotionnelles, ou de relations publiques, sans que cette utilisation ne fasse l'objet d'une quelconque énumération d'un droit ou d'un avantage quelconque autre que la remise du lot.
- Les informations recueillies dans le cadre de l'inscription font l'objet d'un traitement informatique afin d'enregistrer la participation au jeu. Les informations ainsi recueillies sont destinées aux sociétés organisatrices sous réserve du consentement des participants ou à défaut d'opposition de leur part, les sociétés organisatrices également informer les participants de ses offres et services par tous moyens.
- Conformément à la loi informatique et Libertés, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données concernant ou peuvent s'opposer à la réception de messages de prospection de la société organisatrice. Pour toute demande, veuillez-vous adresser à la société organisatrice

Renseignements :

Bureau d'information de Puy Saint Vincent 1400 : 04 92 23 35 80

www.paysdesecrins.com